

FORAGE D'EAU

Création d'un forage essai au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (regime de la déclaration)

Entreprise

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole
70100 Champvans
06 82 06 85 09
stephaneclaezman@hotmail.fr

Nom et adresse du pétitionnaire :

MONSIEUR ROUSSEL VALENTIN
57 route de Marciat
71480 JOUDES
07-88-67-43-70
valentinroussel.maraichage@gmail.com
Siret : 910 307 198 00028

Maître d'œuvre

MONSIEUR ROUSSEL VALENTIN
57 route de Marciat
71480 JOUDES
07-88-67-43-70
valentinroussel.maraichage@gmail.com
Siret : 910 307 198 00028

SOMMAIRE

Identité du demandeur	page 3
Emplacement du forage	page 3
Carte IGN	page 4
Carte cadastrale	page 5 et 6
Description de l'ouvrage	
Carte géologique	page 7 et 8
L'ouvrage	page 9
Déroulement des travaux	page 10
Contexte environnementale	page 10 et 11
Evaluation des incidences NATURA 2000	page 12, 13 et 14
Essai de pompage	page 15
Abandon du forage	page 16
Aménagement tête de puit	
Bouchon provisoire tete de puit	page 17
	page 18

IDENTITE DU DEMANDEUR

MONSIEUR ROUSSEL VALENTIN
57 route de Marciat
71480 JOUDES
07-88-67-43-70
valentinrousseau@gmail.com
Siret : 910 307 198 00028

UTILISATION DU FORAGE

MONSIEUR ROUSSEL VALENTIN a pour projet de créer un forage pour alimenter en eau une exploitation de maraichage avec un arrosage goutte à goutte.

L'ouvrage envisagé aura une profondeur de 50 m

L'exploitation prélèvera environ 3000 m³ par an, 15 m³/jour et 4 m³/heure.

EMPLACEMENT DU FORAGE

Commune : 39160 BALANOD

Section : ZC

Parcelle : N°030

Coordonnée Lambert 93 :

X = 88133

Y = 6697690

Altitude : 256 m

MASSE D'EAU

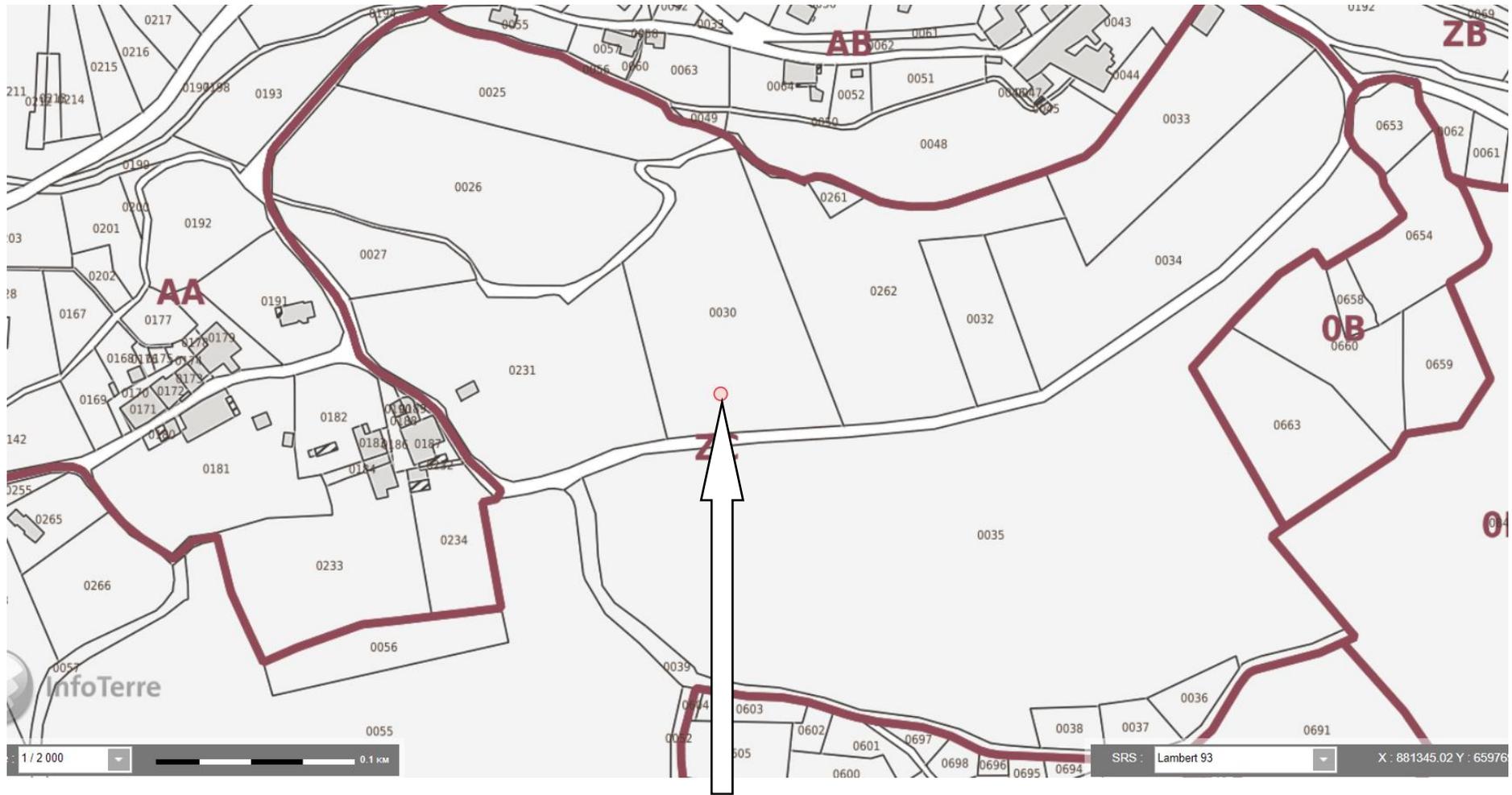
Nappe calcaire du jurassique moyen (bajocien)

Plan cadastral

forage



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE



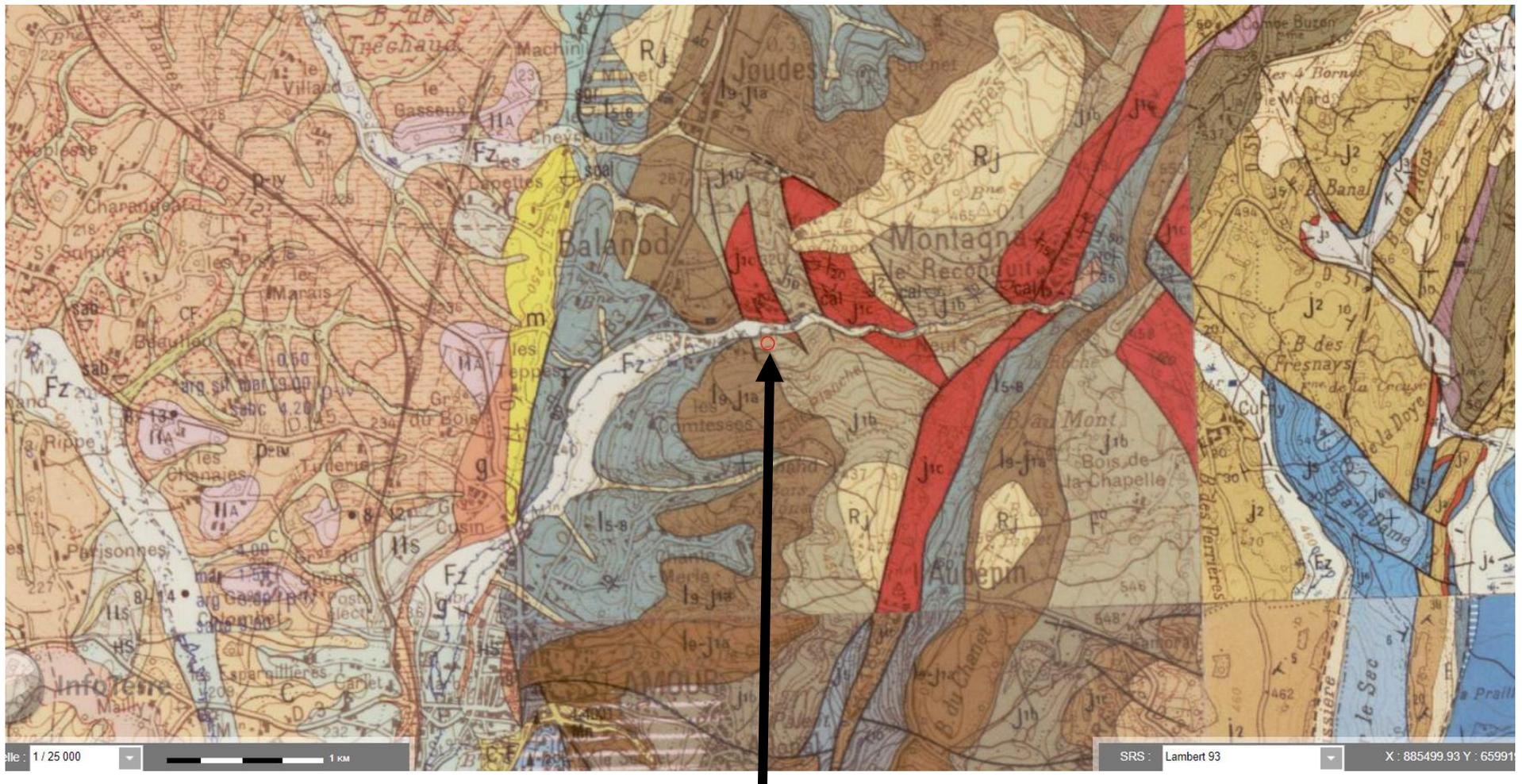
FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

CARTE GEOLOGIQUE

Implantation du forage



FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

CARTE GEOLOGIQUE DE MONTPONT-EN-BRESSE

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Num carte	Nom de la carte	Notation	Description
603	MONTPONT-EN-BRESSE	j1b	Bajocien moyen : calcaires à entroques (40 m)

j1a. Bajocien inférieur (zone à Sauzei).

— *Calcaires spathiques et à silex*. Ce niveau débute par quelques mètres de calcaire roux sableux, bioclastiques. Au-dessus viennent des calcaires sombres, gris à bleus, à cassure finement grumeleuse, contenant de gros rognons de silex bruns, souvent alignés en lits parallèles à la stratification (30 m). Ces calcaires sont surmontés par des calcaires grisâtres à roux, bioclastiques et à entroques, contenant encore des silex, à stratification entrecroisée (10 m). Ils diminuent rapidement d'épaisseur vers le Nord, disparaissent pratiquement au Nord de Beaufort ; ils sont par contre plus développés au Sud de Saint-Amour (35 m).

— *Premier niveau à Polypiers*. Calcaire blanchâtre renfermant des Polypiers et des débris de coquilles silicifiées. A Cuiseaux, il est réduit à 4 m, mais en d'autres points (Est de Cousance) il peut envahir toute la formation bioclastique sous forme de biostromes.

— *Calcaire « petit granite »* (15 à 20 m). Calcaire bioclastique à stratification entrecroisée, à nombreuses entroques blanches ou jaunes. Sa cassure présente un aspect grenu. Ce niveau termine la zone à Sauzei. Atteignant une trentaine de mètres au Sud de Saint-Amour, il diminue d'épaisseur vers le Nord et disparaît au-dessus de Beaufort.

j1b. Bajocien moyen. Calcaires à entroques.

— *Deuxième niveau à Polypiers (zone à Humphriesianum)*. Ce niveau ne renferme vraiment des Polypiers qu'au Sud de Saint-Amour. Ailleurs, il est représenté par une vingtaine de mètres de calcaires bioclastiques. A Balanod, les Polypiers forment encore quelques petits biostromes au sommet de ces calcaires.

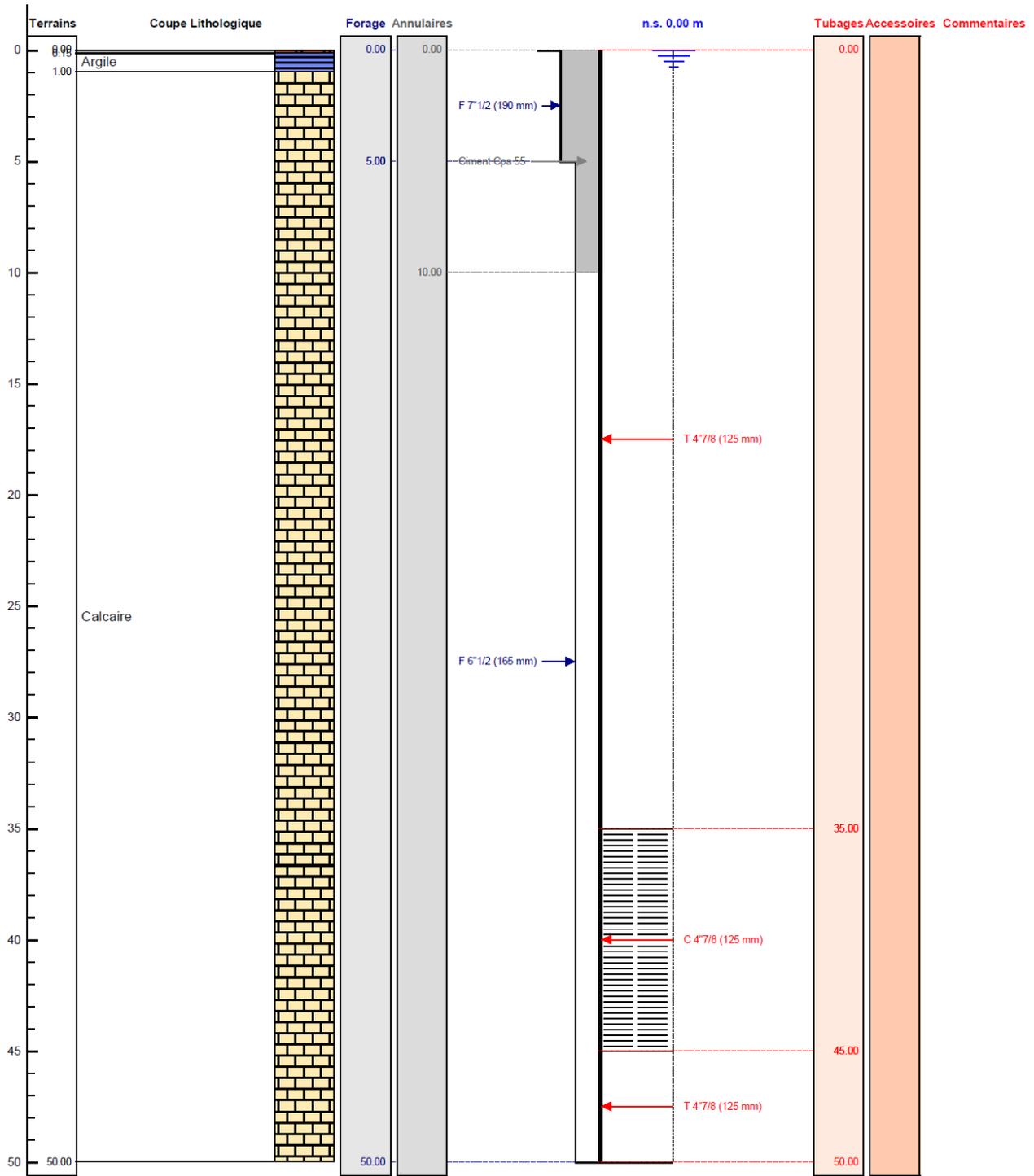
— *Calcaires à entroques (zone à Humphriesianum)* (15 à 20 m). Calcaires roux à grosses entroques et débris bioclastiques, stratification entrecroisée. Ils se terminent par une surface durcie sur laquelle reposent les marnes du Bajocien supérieur.

j1c. Bajocien supérieur. Grande oolithe et Marnes à *Ostrea acuminata*.

— *Marnes à *Ostrea acuminata* (zone à Garanti)* (2 à 30 m). Marnes sèches, friables, sableuses, de couleur blanchâtre, bleuâtre ou grise, se délitant en feuillets minces et irréguliers et contenant de nombreux débris d'Huîtres. Elles sont intercalées de petits bancs de calcaires marneux grisâtres. Ce niveau diminue rapidement d'épaisseur vers le Nord (30 m à Saint-Amour, quelques mètres entre Cuiseaux et Beaufort) où les calcaires oolithiques ont tendance à envahir tout le Bajocien supérieur.

— *Grande oolithe (zone à Parkinsoni)* (30 à 75 m). Ce niveau, très caractéristique, est formé d'un calcaire oolithique à pâte fine, généralement massif, en bancs plurimétriques, à stratification parfois légèrement oblique et se débitant à l'altération en dalles décimétriques. Les oolithes sont grandes (0,25 à 1 mm), jointives, noyées dans un ciment de calcite hyaline. Cette formation renferme parfois de petites colonies de Polypiers, des intercalations de bancs à silex ou des calcaires spathiques à entroques, oolithes et débris bioclastiques. Son épaisseur maximum est atteinte entre Balanod et Cuiseaux ; elle diminue vers le Sud et vers le Nord.

EQUIPEMENT DU FORAGE



Le tubage du forage dépassera de 50 cm du sol fini.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le premier jour mise en place du matériel, début de foration

Le deuxième jour : foration, nettoyage par air lift, mise en place des PVC lisse et crépiné, pompage par palier de 1h puis début du pompage de 72h

Le troisième jour fin du pompage de 72h repli du matériel

La margelle est à la charge du client un document lui est remis à la fin du chantier lui permettant de la réaliser selon les normes en vigueur (annexe 2).

A la fin du chantier un bouchon de sécurité avec cadenas sera poser afin d'éviter tout risque d'intrusion d'objet et de produit dans le forage (annexe 3).

Les sédiments extraits seront mis en fond de fouille (tranchée pour le raccordement électrique et eau), ils n'ont pas besoin d'être traités car aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

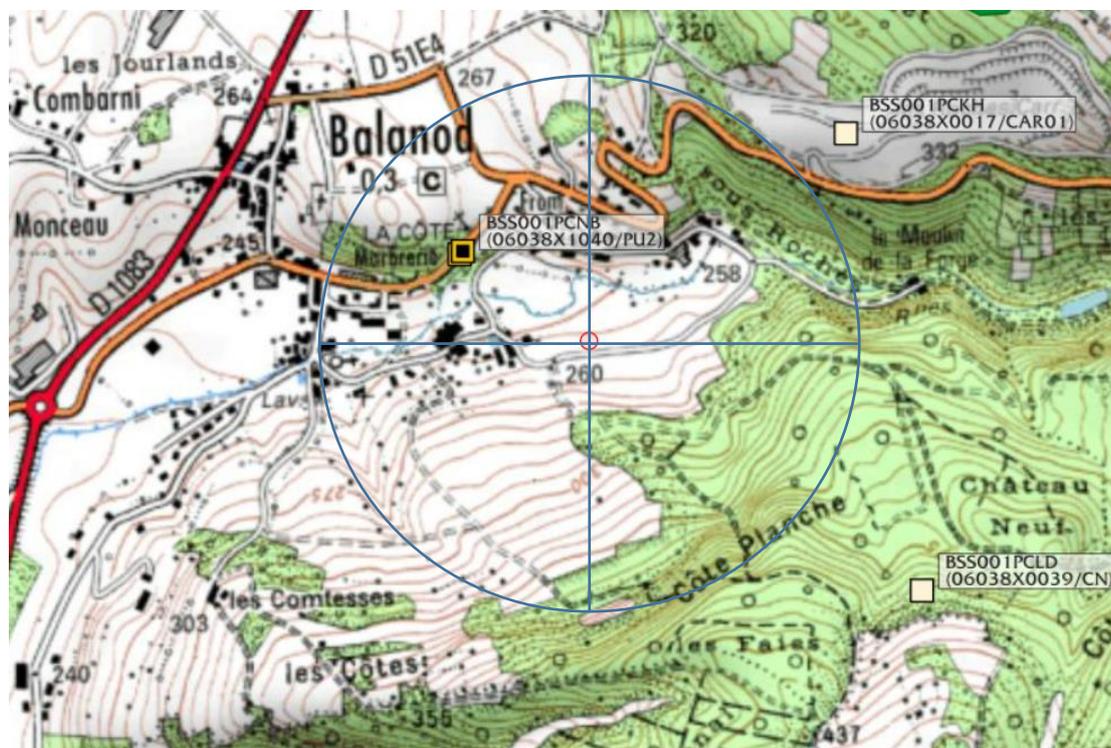
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le forage se situe à une distance conforme avec les activités avoisinantes selon l'arrêté du 11 septembre 2003

A moins de 200 m d'une décharge et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels		non
A moins de 35 m d'ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif		Non
A moins de 35 m de stockage d'hydrocarbure		Non
A moins de 35 m de bâtiment d'élevage		Non
Dans une zone de captage		Non
Dans une zone de natura 2000		Non
Dans une zone ZNIEFF 1		Non
Dans une zone ZNIEFF2		Non
Dans une zone humide		Non
Compatibilité du projet avec le SDAGE	Oui	

Liste des ouvrages recensé dans un périmètre de 500 m :

Identifiant national	Ancien Code	nature	Profondeur (m)
BSS001PCNA	06038X1039/PU1	SONDAGE	3.50
BSS001PCNA	06038X1040/PU2	SONDAGE	2.40





FORMULAIRE DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : **Réalisation d'un forage**

Commune(s) : BALANOD

Département(s) : 39

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

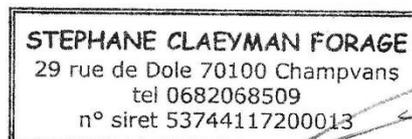
Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur : **MONSIEUR ROUSSEL VALENTIN**

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : **57 Route de Marciat – 71480 JOUDES**
- téléphone : 07-88-67-43-70
- courriel : valentinrousseau.maraichage@gmail.com

Date : 31/01/2023

Cachet et signature :



Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'une exploitation de maraichage, arrosage goutte à goutte.

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

- implantation du projet : ...
- travaux nécessaires au projet : ...
- accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...
- zones influencées par le projet : ...

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- dans le(s) site(s) :
- tout ou partie dans le(s) site(s) :
- hors du (des) site(s) :
- nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 _ _ _ _ _

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen
le Projet est hors d'un site natura 2000

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

...

habitats naturels concernés :

espèces animales et végétales concernées :

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

OUI : passer à l'étape 2.

Le 31/01/2023

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Essais de pompage

Les essais de pompage se feront avec une pompe immergée d'un débit maximal de 4 m³/h en 3 paliers de 1 h puis un pallier de 72 h.

Les eaux d'essai seront déversées dans un fossé à une vingtaine de mètre du forage. Si l'eau du pompage est chargée un filtre de paille sera mis en place

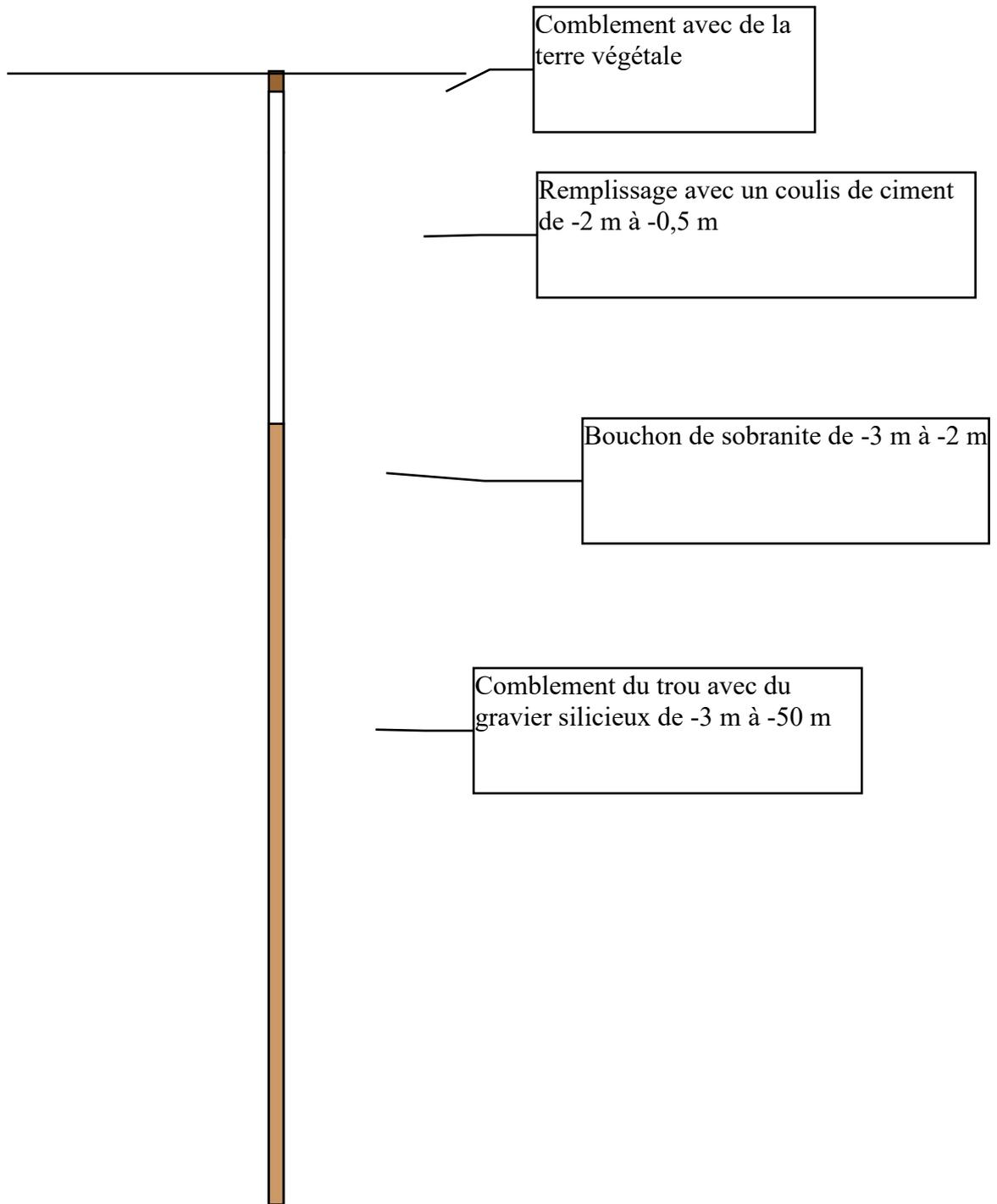
Un compteur sera installé pendant l'essai de pompage afin de vérifier le débit et une prise de niveau grâce à une sonde sera effectuée tous les quart d'heure pendant les trois premières heures de pompage puis tous les douze heures.

Un compteur définitif devra être mis en place par l'installateur de pompe.

Le 31/01/2023



Abandon du forage



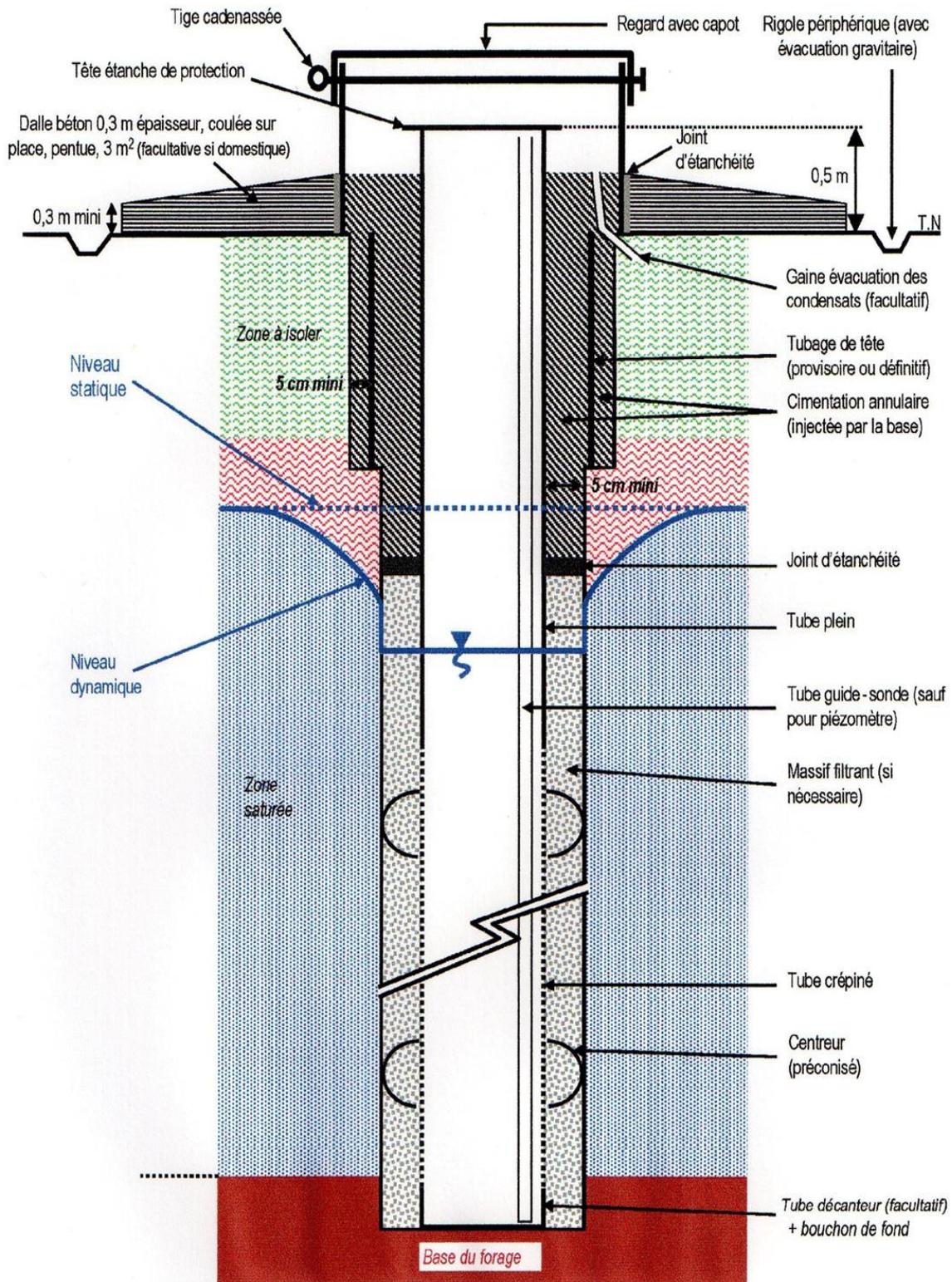


Figure 16 — Exemple de protection de la tête de forage
(Source documentaire : BRGM)



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE